

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -****Conseil Municipal du jeudi 5 juillet 2018  
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 5 juillet 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude COTTET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Philippe PASSOT, maire étant empêché. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

**Présents** : Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET (quitte la séance à 19h50), Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, et Geneviève ROZIER.

Thierry VIDAILLET, en retard, arrive à 19h50 et Isabelle DUNOD, en retard, arrive à 20h05.

**Absents excusés** : Mélanie BOUVERET, Sylvette LORGE (ayant donné pouvoir à Geneviève ROZIER), Philippe PASSOT (empêché), Antoine PULICE, Guillaume SAILLARD (ayant donné pouvoir à Claude COTTET), Michel VIARD et Patricia VILLE.

**Absents** : Fabrice GALLOIS, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

*A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.*

Claude COTTET présente, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Philippe PASSOT, suite à la disparition soudaine de sa mère. Ce décès intervient à quelques mois d'intervalle de celui de son père. Il l'assure du soutien de l'ensemble des conseillers dans cette période difficile.

**FINANCES****Demande de subvention par La Fraternelle pour l'organisation d'un concert du Chœur Ouvrier**

Claude COTTET explique aux conseillers que le Chœur Ouvrier de La Fraternelle a sollicité une subvention de 500 €, afin d'organiser un concert à la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude, le dimanche 21 octobre. Les chansons de ce spectacle sont issues des textes du journal le « Jura socialiste », imprimé à la Maison du Peuple de 1896 à 1910. Il précise

que la municipalité, compte tenu du délai réduit pour l'édition du programme des concerts, s'est déjà prononcée favorablement sur le principe d'attribuer une aide financière.

Plusieurs conseillers déplorent le fait que la décision d'accorder une subvention ait été prise avant validation de l'assemblée. Certains élus soulignent également le caractère idéologique marquant parfois les animations culturelles organisées par La Fraternelle.

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour, 6 abstentions, et 1 voix contre, d'attribuer une subvention de 500 € à l'association La Fraternelle (SAINT-CLAUDE), pour l'organisation de ce concert.

### **Acquisition de deux véhicules pour le service technique : demande de subventions D.E.T.R.**

Claude COTTET indique aux élus que, suite au vol et à l'incendie volontaire des véhicules kangoo et master du service technique, des pré-chiffrages ont été demandés à divers concessionnaires automobiles. En complémentarité avec les véhicules existants à Pratz et dans la perspective de la future commune nouvelle, il s'avère plus judicieux de s'équiper d'une camionnette avec cabine, châssis et benne / bras hydraulique, et d'un véhicule utilitaire électrique (de type kangoo ou berlingo). Le montant total des acquisitions est estimé à 53 900 € H.T. Il précise que le Préfet du Jura a indiqué, lors d'une réunion à Lons-le-Saunier le 4 juillet, que l'Etat ne pouvait pas financer ces acquisitions sur une enveloppe D.E.T.R. ou autres.

Cécile CHIQUET remarque que le véhicule électrique n'est pas une solution véritablement écologique, étant donné que la batterie est rechargée avec une énergie d'origine nucléaire. L'achat d'un véhicule de type hybride serait plus pertinent.

Rachel DA SILVA TEIXEIRA demande quelles sont les modalités de prise en charge financières du préjudice par Groupama, assureur de la collectivité.

Claude COTTET lui répond que l'assurance ne procédera à aucun remboursement car, au moment des faits, les clés se trouvaient sur les véhicules. De plus, il n'a pas été constaté d'effraction au niveau de la porte d'accès aux garages. En conséquence, l'avocat Maître REMOND a été mandaté par la Commune pour saisir la commission nationale d'indemnisation des victimes.

Afin de continuer à assurer les missions du service technique, le Conseil Municipal approuve le montant global de 53 900 € H.T. pour l'acquisition de nouveaux véhicules. Il autorise le Maire à engager la consultation des entreprises et à signer la commande avec les prestataires dont les offres seront jugées économiquement les plus avantageuses.

## **URBANISME ET TRAVAUX (1)**

### **Projet d'aménagement de la R.D. n°470 par le Conseil Départemental du Jura : cession des parcelles communales AV n°86(p) et AV n°237(p)**

Claude COTTET informe les conseillers que le Département du Jura, dans le cadre d'un projet d'aménagement de la Route Départementale n°470 (entre les agglomérations de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz) souhaite réaliser des acquisitions foncières. Il présente le projet de promesse de vente et le plan de localisation des deux parcelles communales à céder à l'euro symbolique.

Considérant que cette cession permettra au Département d'assurer la maîtrise foncière des terrains limitrophes du Domaine Public routier départemental sur la R.D. n°470, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, accepte de lui céder à l'euro symbolique les parcelles suivantes :

- Section AV n°237 (pour partie) lieudit « A la Côte », d'une surface de 950 m<sup>2</sup>,
- Section AV n°86 (pour partie) lieudit « A la Côte », d'une surface de 650 m<sup>2</sup>,

Il autorise le Maire à signer avec le Président du Conseil Départemental la promesse de vente correspondante.

#### **Aménagement des V.R.D. de la rue du Caton / R.D. n°470 : convention d'occupation du Domaine Public départemental**

Claude COTTET soumet aux élus le projet de convention d'occupation du Domaine Public routier départemental pour la réalisation et l'entretien par la Commune des aménagements de sécurité sur la R.D. n°470 / rue du Caton. Cette convention concerne notamment la pose de deux feux tricolores comportementaux dans les deux sens de circulation.

Le Conseil Municipal approuve ce projet de convention et autorise le Maire à le signer avec le Président du Conseil Départemental.

#### **Enfouissement de lignes électriques au quartier de Lizon : convention d'occupation du Domaine Public communal avec ENEDIS**

Claude COTTET présente les deux propositions de conventions adressées par ENEDIS le 7 juin 2018, pour d'une part permettre l'enfouissement d'une ligne électrique Rue de la Gare sur la parcelle AR n°179 lieudit « Lizon », et d'autre part permettre la pose d'une armoire électrique Route des Viaducs sur la parcelle AR n°25 lieudit « Lizon ». Il précise qu'en contrepartie, l'opérateur de réseaux devra verser à la Commune une indemnité forfaitaire de 20 € pour chacune des conventions.

Le Conseil Municipal approuve :

- le projet de convention de mise à disposition de la parcelle AR n°25 lieudit « Lizon » pour la pose d'une armoire électrique ;
- et le projet de convention de servitudes sur la parcelle AR n°179 lieudit « Lizon » pour l'enfouissement d'une ligne électrique. Il autorise le Maire à les signer avec le Directeur Régional d'ENEDIS Alsace Franche-Comté.

### **ETABLISSEMENTS PUBLICS**

#### **Vente par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude des parcelles de la réserve foncière lieudit « Aux Sauges »**

Claude COTTET et Vivian CAVALIERE font part aux conseillers de la proposition de la Communauté de Communes de céder aux communes de Coteaux du Lizon et de Lavans-lès-Saint-Claude les terrains constituant la réserve foncière dénommée « Aux Sauges ». Ce secteur, situé derrière le collège et le gymnase du Plateau, avait fait l'objet d'une procédure de maîtrise foncière par l'ancienne Communauté de Communes du Plateau du Lizon à partir de 2003, sur une surface de 67 804 m<sup>2</sup> et pour un montant global de 139 450,00 €. Ils ajoutent que ces terrains sont classés au niveau des deux PLU communaux en zone 1 AUE « à urbaniser à vocation d'équipement public » et que le conseil communautaire de Haut-Jura Saint-Claude formule cette proposition de cession, « dans le souci d'une gestion optimisée du patrimoine de la collectivité ».

Le Conseil Municipal se prononce contre le rachat de ces terrains communautaires considérant que :

- la réserve foncière « Aux Sauges », jugée comme stratégique, est destinée à accueillir les futures infrastructures et équipements publics du bassin de vie du Plateau du Lizon,
- cette proposition de rachat entre en contradiction avec le projet en cours d'AMI régional « revitalisation des bourgs-centres de l'unité urbaine Coteaux du Lizon / Lavans-lès-Saint-Claude », notamment la volonté de développer l'espace inter-agglomération,
- les contribuables de Lavans-lès-Saint-Claude n'ont pas à supporter une deuxième fois le coût d'acquisition de ces terrains.

- *Cécile CHIQUET quitte la séance et Thierry VIDAILLET participe à la réunion à partir de 19h50, le quorum est maintenu.*

## URBANISME ET TRAVAUX (2)

### **Etudes de programmation et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces et bâtiments publics de la Place Gilbert Cottet-Emard : nouvelle consultation**

Vivian CAVALIERE rappelle aux élus que les études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces et bâtiments publics se décomposent en :

- une Tranche ferme : Phase 1 : finalisation de l'exploration des besoins et validation du préprogramme - Phase 2 : développement de scénarios d'aménagement et validation du programme
- et une Tranche conditionnelle : Phase 3 : élaboration du projet d'ensemble - Phase 4 : conception et réalisation des espaces publics

Il explique que suite à une première consultation des cabinets d'études et à l'analyse des offres par la C.A.O. le 7 juin, seulement trois offres ont été reçues dans les délais impartis. Le règlement de consultation prévoyait la pré-sélection de trois candidats, afin de les auditionner lors d'une 2<sup>ème</sup> CAO programmée le 18 juin. Les membres de la commission ont donc constaté unanimement :

- le manque de qualité de certaines références, voir l'inadéquation de certaines références, avec la nature et l'ambition du projet,
- la faiblesse de certaines compétences proposées sur la partie programmation,
- la compréhension sommaire de certains candidats des enjeux et des attentes du maître d'ouvrage, qui se traduit par des écarts considérables dans les propositions de prix.

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics, le Maire a déclaré cette consultation sans suite, et a décidé de recommencer la procédure.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation Marchés Online et dans le BOAMP (bulletin officiel national). La remise des offres est fixée au 31 juillet. La CAO n°1 est programmée le 3 septembre (analyse des offres et pré-sélection de trois candidats) ; suivie de la CAO n°2 le 13 septembre pour l'audition des candidats et le choix de l'équipe.

- *Isabelle DUNOD participe à la réunion à partir de 20h05.*

### **Etat d'avancement de l'étude de programmation pour la revitalisation des bourgs-centres Coteaux du Lizon / Lavans-lès-Saint-Claude**

Isabelle DUNOD indique aux conseillers qu'une réunion de présentation de la phase 1 de l'étude a eu lieu le 3 juillet, en mairie de Coteaux du Lizon et en présence d'élus des deux communes, des représentants de la Région Bourgogne Franche-Comté et du P.N.R. du Haut-Jura, ainsi que de l'équipe Au-delà du fleuve / Soliha.

L'état des lieux et les orientations ont principalement porté sur les équipements à implanter dans l'espace inter-agglomération (caserne du SDIS et terrain de football), la création de

liaisons douces pour piétons et cyclistes entre les deux communes nouvelles et les actions à mener au sein des centres de Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Lupicin.

Elle ajoute que le projet a été lancé il y a plus de deux ans et qu'il accuse un retard important, compte tenu des difficultés à coordonner les visions de développement des deux collectivités.

Elle qualifie « d'historique » le document intitulé « *Projet global de revitalisation, perspectives de développement du Plateau du Lizon, vers la formation d'une unité urbaine* », élaboré et validé le 27 juin par les deux municipalités. Celui-ci, sur la base d'un bref diagnostic socio-économique (un secteur industriel dominant, une offre de services intermédiaire, un potentiel touristique à développer, et une reprise de l'activité agricole), assigne pour objectif « un développement équilibré, complémentaire et cohérent ». Cette politique volontariste doit permettre la formation progressive d'une unité urbaine s'appuyant sur deux bourgs-centres complémentaires - non concurrents - étroitement connectés, notamment au niveau de l'espace inter-agglomération. Les axes et actions de développement à mettre en œuvre sont les suivants :

- l'aménagement de liaisons douces entre les bourgs-centres,
- la création d'équipements au sein de l'espace inter-agglomération,
- et la revitalisation des centres-bourgs ou « *recréer des centres villes* ».

### **Travaux en cours sur la Commune**

Jean-Pierre MANZONI expose aux élus l'avancement des travaux divers en cours sur la Commune :

- l'entreprise SNTP poursuit la mise en séparatif du réseau d'assainissement de l'Impasse du Nan (la mairie a obtenu l'autorisation de faire transiter provisoirement les véhicules des riverains par un chemin privé) ;
- l'entreprise Goyard TP interviendra prochainement pour la remise en état complète (pose d'enrobés) de la Rue de la Vignette et effectuera les travaux sur le réseau d'assainissement Rue de Melay en septembre ;
- la Commune a validé avec le SICTOM du Haut-Jura les sites d'implantation des 2 x 2 conteneurs semi-enterrés Rue de la Fauverge et Rue du Chêne ; les conteneurs à verre et à papier se trouvant vers la salle des fêtes seront déplacés au niveau du Cantou du Lizon ;
- le SOGEDO a transmis à la mairie le rapport de vérification de l'ensemble des poteaux incendie. Certains dispositifs sont hors service ou inaccessibles. Une rencontre avec le SDIS du Jura est prévue pour déterminer les poteaux incendie à remplacer en urgence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Mise en place du Dispositif de Recueil des titres sécurisés - délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports par la mairie**

Claude COTTET confirme aux conseillers que le nouveau service de délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports fonctionne depuis le 2 juillet. Ainsi, les demandes, l'instruction et la délivrance de ces documents sécurisés peuvent s'effectuer à l'Agence Postale Communale, uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi, l'après-midi.

#### **Evolution des effectifs des écoles du primaire et du collège**

Geneviève ROZIER communique aux élus les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2018 au sein des écoles du primaire : 56 élèves pour la maternelle (en baisse) et 125 élèves pour l'élémentaire (en baisse). Elle ajoute que le collège du Plateau perdrait 24 élèves lors de la prochaine rentrée, l'effectif passant de 274 à 250.

... / ...

**Bilan de la fête de Lavans-lès-Saint-Claude et avenir de l'Association Anim'Lavans**

Alain JEANNIER remercie vivement les conseillers qui ont participé à l'organisation du concert et du Jungle Trail les 23 et 24 juin. Malgré la hausse de fréquentation du public pour ces deux manifestations, le bilan financier est plutôt décevant.

En outre, il informe le Conseil qu'il va quitter la présidence d'Anim'Lavans pour des raisons personnelles. Il précise qu'il soutiendra et accompagnera la nouvelle équipe qui est en cours de formation.

**Comité de soutien pour la défense de l'hôpital de Saint-Claude**

Emilia BRULE évoque la manifestation organisée la veille pour la défense de l'hôpital de Saint-Claude. Elle insiste sur le fait que le personnel hospitalier est en souffrance depuis des mois, et qu'elle ne comprend pas la position des syndicats qui ont rejeté, lors du dernier Conseil de Surveillance, la proposition du Directeur de l'établissement d'installer une I.R.M. Elle se dit convaincue qu'il faut « rebondir », par exemple en louant des blocs opératoires à des chirurgiens extérieurs (la demande existe du côté de certains professionnels de santé lyonnais).

Plusieurs conseillers déplorent la radicalisation et la politisation prises de position du Comité de soutien et défense de l'hôpital.

\*\*\*

La séance est levée à 21H00.

Claude COTTET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance



*Nicole Pedroletti*